



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 4 août 2020 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 701-20-5

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 701-11

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi le 25 août 2020, suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi. Le règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le <https://ville.bedford.qc.ca/reglements/> dans la rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 31 août 2020.

Guy Coulombe
Directeur Général